

**Procès -Verbal de la séance du 7 Juillet 2025
du Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL**

CONVOCATION :

27.06.2025

L'an deux mil vingt cinq
Le sept juillet à dix-neuf heures quinze
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni Salle des actes, lieu ordinaire de ses séances sous la
Présidence de Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - BODIN Marie- KACZMAREK
Marie-Thérèse – BONNIN Christine –PORTIER Sergiane- LE LIBOUX
Edith
MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GIBault Stéphane –
MALASSET Bruno

Nombre de Membres :

en exercice :17

présents : 10 puis 12

votants : 12 puis 14

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à M DENIZOT Alain
Mme JUIF Agnès a donné pouvoir à Mme BONNIN Christine
M BISSONNIER Patrice a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange
Non Excusés : Mrs GABILLAT Eric et LECAS Medhi,
Madame MATHIOT est arrivée à la séance à 19h30 (à partir du point n°4)
et Madame GIRAUDON à 19h35 (à partir du point n°5)

Madame DULUC avant de débiter la séance sollicite l'avis de l'assemblée pour rajouter un point à l'ordre du jour : modification d'une délibération à la demande de la trésorerie pour la mise à jour de la régie « centre de loisirs »

1) Désignation du secrétaire de séance M Alain DENIZOT a été élu secrétaire de séance

2) Validation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration. Il est adopté et voté à l'unanimité,

3) Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels : La réactualisation de ce document, validé en 2005, a été engagée conjointement avec les services de la mairie. Il a été transmis et validé en date du 30 Juin 2025 par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Cher. Madame La Présidente sollicite l'avis de l'assemblée délibérante afin de mettre en œuvre les actions prévues.

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le dossier.

4) Recomposition de la commission « démarche qualité » : La commission a été initiée en séance du 11 Juin 2020. Madame La Présidente procède à la lecture du rôle de cette instance. Certains membres sont absents des réunions pour des motifs divers et variés ou ont démissionné de leurs fonctions en début de mandat, il convient donc de définir à nouveau les membres qui constitueront à l'avenir la commission. Madame DULUC renomme les personnes inscrites en 2020 dans ce groupe de travail afin de connaître leur volonté et sollicite l'assemblée pour compléter l'instance. Monsieur Patrice BISSONNIER, n'ayant pas fait part de sa position au préalable n'est pas reconduit. La commission sera composée de Madame Marie-Ange MATHIOT, Madame Christine BONNIN, Monsieur Alain ANDRIAU, Monsieur Alain DENIZOT et de la direction du CCAS.

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité la participation de chaque membre.

5) Présentation du « Plan Bleu » de la Résidence Sully : Madame la Présidente demande aux membres du Conseil d'administration du CCAS, les remarques à souligner suite à la lecture du document qu'ils ont reçu en parallèle de la convocation. Après avoir échangé sur le sujet, les membres du Conseil d'administration ont validé à l'unanimité le document qui sera joint au projet d'établissement de la Résidence Sully.

6) Constitution de la cellule de crise lors du déclenchement du « Plan Bleu » : Précisé dans le document intitulé « Plan Bleu », il convient de nommer deux membres du Conseil d'Administration

pour intégrer cette instance rassemblant un représentant du service administratif et social, un représentant de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé ou un infirmier en pratique avancée, une secrétaire et la directrice ou son représentant en cas d'absence. Madame La Présidente ainsi que la Vice-présidente proposent leur participation. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

7) Validation du livret d'accueil du CCAS et du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile :

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance des documents réactualisés au préalable. Madame La Présidente demande si des points sont à noter : questionnements, corrections... Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité.

8) Validation du projet d'établissement de la Résidence Sully: Le projet d'établissement a été transmis à chaque membre pour lecture lors de l'envoi de la convocation. Madame La Présidente demande à l'assemblée si des remarques, questionnements sont à noter.

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité.

9) Validation du projet de service du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : le document a été transmis à chaque membre pour lecture lors de l'envoi de la convocation. Madame La Présidente demande à l'assemblée si des remarques, questionnements sont à noter.

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité.

10) Présentation et validation du règlement de fonctionnement du centre de loisirs : Afin de préparer la rentrée scolaire 2025/2026, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la structure. En effet, la mise en place du Portail familles ainsi que la gestion des mercredis en accueil périscolaire par la mairie sont autant d'éléments nécessitant une réactualisation du document pour une diffusion de l'information sur les nouvelles modalités d'accueil des temps extrascolaires.

Après avoir échangé, les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le règlement intérieur.

11) Définition du prix des colis de fin d'année pour les Aînés de la commune âgés de plus de 70 ans et des commerces sollicités pour présenter des devis : Madame La Présidente rappelle à l'assemblée les tarifs validés l'année dernière. Le colis pour une personne seule était d'une valeur de 20€ et celui pour un couple était de 35€. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'application des mêmes tarifs pour cette année et souhaite à l'unanimité solliciter les commerces locaux suivants : A SAINT AMAND MONTROND, la cave « Le QG », l'ESAT de l'APEI, l'épicerie fine « La Petite Fermière », le magasin « le goût du local » à CULAN ainsi que le traiteur « les saveurs by l'hirondelle » à ARCOMPS. Madame DULUC rappelle que le jour de distribution est fixé : samedi 13 décembre 2025 dès 14h au Centre Socioculturel. A 10h, les membres du Conseil d'Administration du CCAS sont invités à apporter leur aide pour décorer la salle. A 12h, les élus déjeuneront à la Résidence Sully avec les résidents avant de leur distribuer les colis de fin d'année.

12) Evaluations externes de la Résidence Sully et du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile :

En date du 6 Mai 2025, le service juridique du GCS de Blois, a informé le CCAS par mail que le cabinet JRH Consultants s'est vu suspendre son accréditation. Le Conseil Départemental du Cher a été sensibilisé sur le sujet et a accepté un délai supplémentaire pour réaliser les évaluations sans mettre en péril notre service et établissement. En parallèle, dans les prochains jours le GCS de Blois doit informer la collectivité des suites données au marché.

Les membres du Conseil d'Administration en prennent acte et seront informés de l'évolution de la situation.

13) Atelier équilibre réalisé par l'Etoile Saint Amandoise, projection pour la saison 2025/2026 :

La précédente convention est arrivée à échéance fin Mai 2025. L'association sollicite l'assemblée délibérante pour le renouvellement ou non de leur prestation dont le coût de la séance passerait de 47€ à 55€. La précédente période d'intervention était d'octobre 2024 au 31 Mai 2025. Madame DULUC précise qu'environ 8 à 10 résidents participent chaque semaine. Les membres proposent et valident à l'unanimité la poursuite du partenariat. Une intervention du 1^{er} au 30 Juin 2025 à raison de 47€ la séance puis du 1^{er} septembre 2025 au 30 Juin 2026 pour un montant de 55€.

14) Définition des charges dues au locataire de la Résidence Sully :

Madame DULUC explique que par le passé dans les espaces privatifs tout était fourni par la collectivité : ampoules, néons, rideaux de douche... engendrant un coût important pour la collectivité (temps passé pour acheter le produit, temps de pose ou réparation et coût de l'achat).

Les membres du Conseil d'administration, après avoir échangé, estiment que tout support à usage personnel doit rester à la charge du résident (néons, ampoules, rideaux de douche, abattants de WC...). Cette décision est validée par l'assemblée à l'unanimité. Nos services continuent la pose gratuitement.

15) Choix de l'animation « Semaine Bleue »: Madame MARTIN a sollicité quatre professionnels pour animer l'après-midi festif. Deux ont répondu ne pas être disponibles à cette date, un n'a pas rendu réponse. SUNDY propose une prestation en duo dont le coût s'élève à 450€ TTC(charges GUSO comprises).

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité la prestation de SUNDY.

16) Remboursement d'un trop versé APL pour un résident à la CAF du Cher : Une résidente a été admise en EHPAD. La CAF du Cher a versé à tort au CCAS la somme de 124€. Afin de régulariser la situation, il convient de rembourser cette somme à la CAF du Cher. L'assemblée délibérante valide à l'unanimité le remboursement.

17) Remboursement des frais d'hébergement à une résidente suite à l'octroi de l'aide sociale : Une résidente informée en Mai 2025 de la validation du droit « aide sociale hébergement » à compter du 1^{er} Octobre 2024, a versé à tort les loyers, APL déduite depuis cette date. Il convient de lui rembourser les loyers (APL déduite) depuis cette date soit un montant de 6 327€. Le Conseil Départemental du Cher doit reverser le même montant au CCAS. Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité.

18) Encaissement de dons : Une chorale a réalisé une prestation musicale à l'église d'ORVAL, une partie des droits d'entrée est versée en don au CCAS soit la somme de 100€. L'assemblée délibérante accepte l'encaissement du don à l'unanimité.

19) Point sur l'avancement des travaux du centre de loisirs :

La structure est hors d'eau et hors d'air. Les cloisons intérieures sont en train d'être posées. Le chantier n'a pas pris de retard sur le calendrier initial. Madame DULUC met en avant le sérieux des entreprises et de l'architecte en charge du dossier.

20) Mise à jour de la régie du centre de loisirs : modification : Lors du Conseil d'Administration du CCAS en date du 4 Février 2025, l'assemblée délibérante a validé la mise à jour de la régie du centre de loisirs. La trésorerie demande d'apporter la précision suivante « L'ouverture d'un compte dépôt de fond au Trésor est nécessaire. » l'assemblée délibérante valide à l'unanimité.

21) Infos et questions diverses :

- **Inauguration de la résidence Sully** le lundi 13 Octobre 2025 à 11h. La SA HLM France Loire organise la festivité. En réponse à la demande d'une famille lors de la réunion précédent le barbecue, Madame DULUC verbalise que les familles ne sont pas invitées,
- **Planification des travaux à la résidence Sully :** éclairage du cheminement extérieur, aménagement du placard sous escalier, signalétique. Madame DULUC informe l'assemblée que normalement tout sera réalisé avant l'inauguration,
- **Planning des activités estivales** proposées par les animateurs du centre de loisirs : chaque membre se voit remettre le planning hebdomadaire des activités par groupe d'âges,
- **Véhicule de portage :** sa livraison a été réceptionnée fin Mai 2025 pour une mise en service au 1^{er} Juin 2025. Cet investissement a bénéficié d'une subvention octroyée par GROUPAMA et la Fondation Bruneau à hauteur de 16 000€. La collectivité est dans l'attente du dernier logo de GROUPAMA et de la réponse de la Fondation Bruneau pour apposer un flochage sur le véhicule. Madame DULUC informe l'assemblée qu'une réflexion globale sera menée pour compléter cet espace de communication.
- **Animation d'un goûter par Groupama** le mercredi 9 Juillet 2025 à la résidence Sully. Une sensibilisation auprès des résidents sur des actions de prévention doit être réalisée notamment sur la conduite à tenir lors de fortes chaleurs.
- **« Portail familles » :** les parents doivent dès à présent se rendre sur ce support pour procéder à la préinscription puis aux inscriptions à venir pour l'accueil sur les temps extrascolaires. Pour information, le centre de loisirs est ouvert sur la période estivale du 7 Juillet au 14 Août 2025,
- **Fêter les 100 ans d'une résidente fin Août 2025 :** Madame MARTIN doit revoir avec les enfants de Madame les modalités d'organisation et tiendra au courant les membres du Conseil d'Administration du CCAS,
- **Jeux à la médiathèque :** Monsieur DENIZOT anime ces temps
- **2 brumisateurs et une climatisation portative :** Madame DULUC informe l'assemblée que ce matériel est mis à la disposition du centre de loisirs durant la période estivale.

- A la demande générale, les documents de travail seront désormais joints par mail au format PDF afin que les membres du CA puissent en avoir une meilleure lecture.

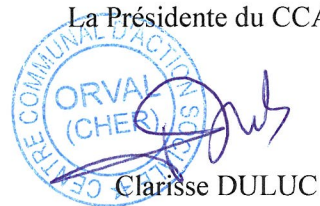
Fin de la séance : 21h15

Le Secrétaire de séance



Alain DENIZOT

La Présidente du CCAS



Clarisse DULUC